



Annexe 6 - Règlementation de la pratique des jeunes et des féminines

Article 1 Catégories d'âge

Les joueurs et joueuses sont réparties en catégories d'âge dans les conditions fixées à l'article 66 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Article 2 Effectifs

1. Les jeunes joueurs à partir de U14 jouent au football à 11.
Toutefois, dans les compétitions départementales, les Districts peuvent les autoriser à jouer à 7 ou à 9.
Les joueurs U12 et U13 jouent à 9. Toutefois, dans les compétitions départementales, les Districts peuvent les autoriser à jouer à 7.
Les joueurs U11 et U10 (organisation de type plateaux de préférence) jouent à 5 ou à 7.
Les joueurs U6 à U9 disputent des rencontres à 5, sous forme de plateaux (plusieurs rencontres).
2. Les jeunes joueuses à partir de U16 F jouent à 7, à 9 ou à 11.
Les joueuses U12 F à U15 F jouent à 7 ou à 9.
Les joueuses U11 F et U10 F (organisation de type plateaux) jouent à 5 ou à 7.
Les joueuses U6 F à U9 F disputent des rencontres à 5.

Article 3 Durée des matchs

1. Tous les matchs de jeunes sont joués sans prolongation.
2. Les matchs sont joués en deux périodes de :
 - a) 45 minutes pour les jeunes joueurs à partir de U16 et les joueuses U 19 F et Senior F,
 - b) 40 minutes pour les joueurs U14 et U15 et les joueuses U16 F à U18 F,
 - c) 35 minutes pour les joueuses U14 F et U15 F,
 - d) 30 minutes pour les joueurs et joueuses U12 (F) et U13 (F).
3. La durée totale de temps de jeu ne peut excéder :
 - a) 50 minutes (plateaux avec plusieurs rencontres) ou deux périodes de 25 minutes pour les joueurs et joueuses U10 (F) et U11 (F),
 - b) 50 minutes pour les joueurs et joueuses U8 (F) et U9 (F) (sous forme de plateaux avec plusieurs rencontres),
 - c) 40 minutes pour les joueurs et joueuses U6 (F) et U7 (F) (sous forme de plateaux),Dans les rencontres entre écoles de football, le nombre des remplaçants n'est pas limité. Tous les joueurs et joueuses figurant sur la feuille d'arbitrage doivent participer à la rencontre. Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu.

Article 4 Dimensions des terrains et ballons

1. Les joueurs U14 à U19 utilisent pour leurs matchs des terrains, des buts et des ballons de dimensions normales (n°5).
2. Les joueurs U12 et U13 disputant les épreuves à 9 et les joueurs U10 et U11 disputant des épreuves à 7 ainsi que les jeunes pouvant évoluer à 7 ou à 9, doivent utiliser :
 - des demi-terrains de football à 11 (dans la largeur) **ou** des terrains spécifiques (50 m à 75 m de long x 40 m à 55 m de large),
 - des buts de 6 m sur 2,10 m (tolérance 2 m) qui doivent être fixés au sol selon les dispositions légales en vigueur ;
 - des ballons n°4 (de circonférence minimale de 0,635 et maximale de 0,660).
3. Les joueurs et joueuses U6 (F), U7 (F), U8 (F) et U9 (F), disputant des rencontres à 5, doivent utiliser :
 - des quarts ou sixièmes de terrains de football à 11 (de 35 m à 45 m de long x 20 m à 25 m de large),
 - des buts de 4 m sur 1,80m qui doivent être fixés au sol selon les dispositions légales en vigueur ou des plots,
 - des ballons adaptés à cette catégorie (n°3 ou n° 4).
4. Pour les féminines, le terrain est adapté au nombre de joueuses (5x5, 7x7, 9x9 ou 11x11). Par ailleurs, l'emploi du ballon n°5 est obligatoire pour les joueuses Senior F. Les ballons n° 4 sont à utiliser dans les autres catégories, hormis pour les joueuses U6 F à U9 F (utilisation d'un ballon adapté).

Article 5 Port des protèges tibias

Le port des protèges tibias est obligatoire.

Article 6 Montées / Descentes

Il n'y a pas de montées, ni de descentes, d'une saison à l'autre pour les joueurs et joueuses U6 (F) à U11 (F).